

**VILLE DE LE PORTEL  
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FEVRIER 2023**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**

<b>Numéro des délibérations</b>	<b>Objet des délibérations</b>	<b>Décision du Conseil Municipal</b>
N°2023-1	Tableau du Conseil Municipal : installation d'un nouveau Conseiller Municipal.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-2	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-3	Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.	<b>A PRIS ACTE</b>
N°2023-4	Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-5	Désignation des membres des commissions municipales : Modification.	<b>DESIGNE</b>
N°2023-6	Composition de la Commission d'appel d'offres : Modification.	<b>DESIGNE</b>
N°2023-7	Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : Modification.	<b>DESIGNE</b>
N°2023-8	Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Modification.	<b>DESIGNE</b>
N°2023-9	Concession de la plage du Portel : Attribution d'un sous-traité d'exploitation.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-10	Convention tripartite avec le Conservatoire du Littoral et l'association Fort du Cap d'Alprech.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-11	Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-12	Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-13	Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-14	Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-15	Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-16	Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-17	Organisation d'un séjour de ski à Bellevaux du 11 au 19 février 2023.	<b>APPROUVE</b>
N°2023-18	Attribution de bourses communales supplémentaires pour l'année scolaire 2022/2023.	<b>APPROUVE</b>

**Date d'affichage** : Le 09/02/2023